

Bruxelles, le 1^{er} juillet 2020
(OR. en)

8420/20
COR 1 (fr)

ECOFIN 420
UEM 185
SOC 347
EMPL 266
COMPET 222
ENV 288
EDUC 207
RECH 187
ENER 159
JAI 419
FSTR 77
REGIO 108
GENDER 57
ANTIDISCRIM 50

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents
N° doc. Cion:	ST 8172/20 - COM(2020) 501 final
Objet:	Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de la Belgique pour 2020 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la Belgique pour 2020

Dans le document ST 8420/20 INIT, à la page 17, le point 3 doit se lire comme suit:

3. à assurer la mise en œuvre efficace des mesures de soutien à la trésorerie des PME et des travailleurs indépendants et à améliorer l'environnement des affaires; à accélérer des projets d'investissement public parvenus à maturité et à promouvoir les investissements privés pour favoriser la reprise économique; à orienter les investissements vers la transition écologique et numérique, en particulier vers les infrastructures de transport durable, la production et l'utilisation propres et efficaces d'énergie, **l'économie** circulaire, les infrastructures numériques, comme les réseaux 5G et Gigabit, ainsi que la recherche et l'innovation.